

On this historic occasion, I am happy to welcome the foreign ministers of the countries which, together with the United States, form the North Atlantic community of nations.

The purpose of this meeting is to take the first step toward putting into effect an international agreement to safeguard the peace and prosperity of this community of nations.

It is altogether appropriate that nations so deeply conscious of their common interests should join in expressing their determination to preserve their present peaceful situation and to protect it in the future.

What we are about to do here is a neighborly act. We are like a group of householders, living in the same locality, who decide to express their community of interests by entering into a formal association for their mutual self-protection.

This treaty is a simple document. The nations which sign it agree to abide by the peaceful principles of the United Nations, to maintain friendly relations and economic cooperation with one another, to consult together whenever the territory or independence of any of them is threatened, and to come to the aid of any one of them who may be attacked.

It is a simple document, but if it had existed in 1914 and in 1939, supported by the nations who are represented here today, I believe it would have prevented the acts of aggression which led to two world wars.

The nations represented here have known the tragedy of those two wars. As a result, many of us took part in the founding of the United Nations. Each member of the United Nations is under a solemn obligation to maintain international peace and security. Each is bound to settle international disputes by peaceful means, to refrain from the threat or use of force against the territory or independence of any country, and to support the United Nations in any action it takes to preserve the peace.

That solemn pledge—that abiding obligation—we reaffirm here today.

We rededicate ourselves to that obligation, and propose this North Atlantic Treaty as one of the means to carry it out.

Through this treaty we undertake to conduct our international affairs in accordance with the provisions of the United Nations Charter. We undertake to exercise our right of collective or individual self-defense against armed attack, in accordance with Article 51 of the charter, and subject to such measures as the Security Council may take to maintain and restore international peace and security.

Within the United Nations, this country and other countries have hoped to establish an international force for the use of the United Nations in preserving peace throughout the world. Our efforts to establish this force, however, have been blocked by one of the major powers.

This lack of unanimous agreement in the Security Council does not mean that we must abandon our attempts to make peace secure.

Even without that agreement, which we still hope for, we shall do as much as we can. And every bit that we do will add to the strength of the fabric of peace throughout the world.

In this treaty, we seek to establish freedom from aggression and from the use of force in the North Atlantic community. This is the area which has been at of the last two world conflicts. To protect this area against war will be a long step toward permanent peace in the whole world.

There are those who claim that this treaty is an aggressive act on the part of the nations which ring the North Atlantic.

That is absolutely untrue.

The pact will be a positive, not a negative, influence for peace, and its influence will be felt not only in the area it specifically covers but throughout the world. Its conclusion does not mean a narrowing of the interests of its members. Under my authority and instructions, the Secretary of State has recently made it perfectly clear that the adherence of the United States to this pact does not signify a lessening of American concern for the security and welfare of other areas of the world, such as the Near East. The step we are taking today should serve to reassure peace-loving peoples everywhere and pave the way for the worldwide stability and peaceful development which we all seek.

Twice in recent years, nations have felt the sickening blow of unprovoked aggression. Our peoples, to whom our governments are responsible, demand that these things shall not happen again.

We are determined that they shall not happen again.

In taking steps to prevent aggression against our own peoples, we have no purpose of aggression against other peoples. To suggest the contrary is to slander our institutions and defame our ideals and our aspirations.

The nations represented here are bound together by ties of long standing. We are joined by a common heritage of democracy, individual liberty, and rule of law. These are the ties of a peaceful way of life. In this pact we are merely giving them formal recognition.

With our common traditions we face common problems. We are, to a large degree, industrial nations, and we face the problem of mastering the forces of modern technology in the public interest.

To meet this problem successfully, we must have a world in which we can exchange the products of our labor not only among ourselves, but with other nations. We have come together in a great cooperative economic effort to establish this kind of world.

We are determined to work together to provide better lives for our people without sacrificing our common ideals of justice and human worth.

But we cannot succeed if our people are haunted by the constant fear of aggression, and burdened by the cost of preparing their nations individually against attack.

In this pact, we hope to create a shield against aggression and the fear of aggression—a bulwark which will permit us to get on with the real business of government and society, the business of achieving a fuller and happier life for all our citizens.

We shall, no doubt, go about this business in different ways. There are different kinds of governmental and economic systems, just as there are different languages and different cultures. But these differences present no real obstacle to the voluntary association of free nations devoted to the common cause of peace.

We believe that it is possible for nations to achieve unity on the great principles of human freedom and justice, and at the same time to permit, in other respects, the greatest diversity of which the human mind is capable.

Our faith in this kind of unity is borne out by our experience here in the United States in creating one nation out of the variety of our continental resources and the peoples of many lands.

This method of organizing diverse peoples and cultures is in direct contrast to the method of the police state, which attempts to achieve unity by imposing the same beliefs and the same rule of force on everyone.

We believe that our method of achieving international unity through the voluntary association of different countries dedicated to a common cause is an effective step toward bringing order to our troubled world.

For us, war is not inevitable. We do not believe that there are blind tides of history which sweep men one way or another. In our own time we have seen brave men overcome obstacles that seemed insurmountable and forces that seemed overwhelming. Men with courage and vision can still determine their own destiny. They can choose slavery or freedom—war or peace.

I have no doubt which they will choose. The treaty we are signing here today is evidence of the path they will follow.

If there is anything certain today, if there is anything inevitable in the future, it is the will of the people of the world for freedom and for peace.

A cette occasion historique, je suis heureux de saluer les ministres des Affaires Étrangères des pays qui, avec les États-Unis, constituent la communauté des nations de l'Atlantique Nord.

Le but de cette réunion est de prendre la première mesure mettant en vigueur un accord international destiné à protéger la paix et la prospérité de cette communauté de nations.

Il est tout à fait approprié que des nations si profondément conscientes de leurs intérêts communs se joignent pour exprimer leur détermination de préserver leur situation pacifique actuelle, et de la protéger dans l'avenir.

Ce que nous sommes sur le point de faire ici est un acte de bon voisinage. Nous sommes comme un groupe de chefs de famille vivant dans la même localité, qui décident de manifester leur communauté d'intérêts en constituant une association officielle pour leur production mutuelle.

Ce traité est un simple document. Les nations qui le signent conviennent de rester fidèles aux principes pacifiques des Nations Unies, d'entretenir entre elles des relations amicales et une coopération économique, de se consulter chaque fois que le territoire et l'indépendance de l'une quelconque d'entre elles sera menacé, et de venir à l'aide de l'une quelconque d'entre elles qui pourra être attaquée.

C'est un simple document, mais s'il avait existé en 1914 et en 1939, soutenu par les nations qui sont représentées ici aujourd'hui je crois qu'il aurait empêché les actes d'agression qui ont entraîné deux guerres mondiales.

Les nations représentées ici ont connu la tragédie de ces deux guerres. En résultat, nombre d'entre nous ont participé à la fondation des Nations Unies. Tous les membres des Nations Unies ont l'obligation solennelle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Tous sont tenus de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force contre le territoire ou l'indépendance de tout pays, et de soutenir toutes les mesures que pourraient prendre les Nations Unies pour préserver la paix.

Cet engagement solennel - cette obligation qui nous lie - nous la réaffirmons ici aujourd'hui.

Nous nous engageons à nouveau à respecter cette obligation et proposons le Traité de l'Atlantique Nord comme l'un des moyens de nous en acquitter.

Par ce traité, nous nous engageons à mener nos affaires internationales conformément aux clauses de la Charte des Nations Unies. Nous nous engageons à exercer notre droit de légitime défense, individuelle et collective, contre toute attaque armée, conformément à l'article 51 de la Charte, et sous réserve de toutes mesures que pourrait prendre le Conseil de Sécurité pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationales.

A l'intérieur des Nations Unies, notre pays et d'autres pays ont espéré établir une force internationale qui aurait été utilisée par les Nations Unies pour préserver la paix dans le monde entier. Cependant nos efforts pour établir cette force ont été bloqués par l'une des grandes puissances.

Ce manque d'accord unanime au Conseil de Sécurité ne signifie pas que nous devons abandonner nos tentatives pour assurer la paix.

Même sans cet accord, que nous espérons encore réaliser, nous ferons tout ce que nous pourrons. Et nos moindres efforts, quels qu'ils soient, ajouteront à la force de la paix, dans le monde.

Dans ce Traité, nous cherchons à délivrer la communauté de l'Atlantique Nord de l'agression et de l'emploi de la force. C'est la région qui a été au cœur des deux derniers conflits mondiaux. Protéger cette région contre la guerre sera une étape importante sur le chemin d'une paix permanente, dans le monde entier.

Il en est qui prétendent que ce traité est un acte d'agression de la part des nations qui entourent l'Atlantique Nord.

Ceci est absolument inexact.

Le Traité exercera une influence positive, et non pas négative, sur la paix, et son influence ne se fera pas seulement sentir dans la partie du monde sur laquelle il porte expressément, mais dans le monde entier. Sa conclusion ne signifie pas que ses membres rétrécissent le champ de leurs intérêts.

Agissant sur mes instructions, et en vertu de mon autorité, le secrétaire d'État a récemment fait comprendre tout à fait clairement que l'adhésion des Etats-Unis à ce Traité ne signifie pas une diminution de l'intérêt qu'ils portent à la sécurité et au bien-être d'autres régions, telles que le Proche-Orient. La mesure que nous adoptons aujourd'hui devrait servir à rassurer les peuples pacifiques du monde entier et ouvrir la voie à la stabilité mondiale que nous recherchons tous.

Deux fois, au cours des dernières années, des nations ont reçu le terrible choc de l'agression non provoquée.

Nos peuples, envers qui nos gouvernements sont responsables, demandent que ces choses ne se reproduisent plus.

Nous sommes décidés à ce qu'elles ne se reproduisent plus.

En adoptant des mesures pour prévenir l'agression contre nos propres peuples, nous n'avons en vue aucune agression contre d'autres peuples. Faire croire le contraire est calomnier nos institutions et diffamer nos idéaux et nos aspirations.

Il existe, entre les nations représentées ici, des liens déjà fort anciens. Nous sommes liés par un héritage commun de démocratie, de liberté individuelle, et par le règne du Droit. Ce sont là des liens d'un mode de vie pacifique. Par ce Traité, nous ne faisons que les reconnaître officiellement.

Dotés de traditions communes, nous nous trouvons placés en face de problèmes communs. Nous sommes, dans une large mesure, des nations industrielles, et nous avons à résoudre le problème de nous rendre les maîtres des forces de la technique moderne, dans l'intérêt du peuple.

Pour résoudre heureusement ce problème, il nous faut un monde dans lequel nous puissions échanger les produits de notre travail, non seulement entre nous, mais avec d'autres pays. Nous sommes unis dans un vaste effort de coopération économique pour établir un monde de ce genre. Nous sommes décidés à travailler ensemble pour donner une vie meilleure à nos peuples, sans sacrifier pour cela nos idéaux communs de justice et de dignité humaine.

Mais nous ne pouvons y réussir si nos peuples sont constamment hantés par la peur de l'agression et doivent supporter la charge financière de préparer séparément leurs pays respectifs contre l'agression.

Par ce Traité, nous espérons dresser un bouclier contre l'agression et la peur de l'agression, un rempart qui nous permettra de nous mettre réellement au travail, gouvernemental et social, le travail consistant à donner une vie plus pleine et plus heureuse à nos citoyens.

Nous nous attaquerons à ce travail de différentes façons, c'est certain. Il existe des types différents de gouvernements et de systèmes économiques, tout comme il existe des langages différents et des cultures différentes. Mais ces différences ne constituent pas un obstacle véritable à l'association volontaire des nations libres vouées à la cause commune de la paix.

Nous sommes convaincus que les nations peuvent réaliser une unité basée sur les grands principes de liberté humaine et de justice, tout en permettant en même temps, à d'autres égards, la diversité la plus grande dont soit capable l'esprit de l'homme.

Notre foi en une unité de ce genre est justifiée par l'expérience que nous avons faite, ici, aux Etats-Unis, en créant une nation unique composée de ressources diverses du continent et des peuples venus de bien des pays différents.

Cette méthode qui consiste à obtenir une étroite coopération de peuples et de cultures différents contraste directement avec la méthode des Etats policiers, qui s'efforcent d'atteindre à l'unité en imposant à tous les mêmes croyances et le même règne de la force.

Nous sommes convaincus que la méthode que nous employons pour réaliser l'unité internationale au moyen de l'association volontaire de pays différents voués à une cause commune, constitue une étape effective vers l'établissement de l'ordre dans notre monde troublé.

Pour nous, la guerre n'est pas inévitable. Nous ne croyons pas qu'il existe des vagues aveugles de l'histoire qui balayent les hommes dans un sens ou dans l'autre. Dans l'époque même où nous vivons,

nous avons vu des hommes courageux surmonter des obstacles qui semblaient infranchissables, et des forces qui semblaient écrasantes. Les hommes dotés de courage et de clairvoyance peuvent toujours tracer le cours de leur destin.

Ils peuvent choisir entre l'esclavage et la liberté, entre la guerre et la paix.

Ce qu'ils choisiront ne fait pour moi aucun doute. Le Traité que nous signons ici aujourd'hui est le signe évident de la voie qu'ils suivront.

S'il est quelque chose de certain aujourd'hui, s'il est quelque chose d'inévitable dans l'avenir, c'est la volonté de liberté et de paix des peuples du monde.

Discours prononcé lors de la signature du Pacte de l'Atlantique par le Président Truman, Washington, 4 avril 1949.